

Novembre 2022

La lettre NATURA 2000

LA LETTRE D'INFORMATION NATURA 2000

Sites forestiers - Focus sur les forêts de Desvres et de Boulogne

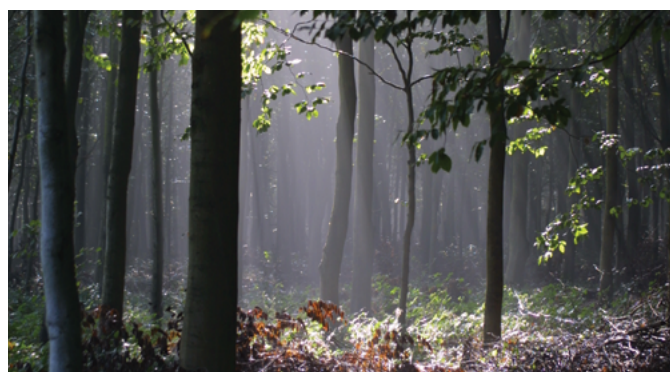


EDITORIAL

Avec un taux de boisement estimé à 16% (contre 30% en moyenne au niveau national), les Hauts-de-France constituent l'une des régions les moins boisées du pays, notamment en raison de ses terres propices à l'agriculture et à l'industrie. Entièrement gérés par l'Homme aujourd'hui en métropole, les milieux forestiers abritent pourtant une biodiversité riche et remarquable, comme l'illustrent les sous-bois couverts de jacinthes au printemps, les amphibiens qui y vivent, comme la Salamandre tachetée, ou les nombreuses espèces d'oiseaux, de champignons ou encore de fougères que l'on peut y trouver.

Toutefois, les forêts sont le théâtre de changements majeurs liés aux évolutions des activités humaines, à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, à l'apparition de maladies telles que la chalarose du frêne, et aux bouleversements climatiques qu'elles subissent en première ligne. La préservation des forêts constitue donc un enjeu majeur de notre territoire, pour leur rôle dans la captation et la rétention du carbone et des eaux de pluie, leur valeur économique, paysagère et culturelle, et leur rôle pour la biodiversité et son habitat.

À cet effet, la coopération entre les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés ou associatifs est essentielle pour garantir l'adaptation, la résistance et la résilience des écosystèmes et de nos modes de vie face aux changements globaux. C'est pourquoi, les collectivités, les associations et l'Office national des forêts s'unissent pour préserver les



forêts en sites Natura 2000, tels que les massifs de Desvres et de Boulogne. Ce travail d'équipe est indispensable pour maintenir le maillage forestier et arboré de notre territoire, un maillon essentiel des écosystèmes. C'est pour nous un des principaux défis du monde d'aujourd'hui et de demain.

Sophie WAROT-LEMAIRE,
Conseillère Départementale
Présidente du Parc naturel régional



Dominique GODEFROY
Vice-président de la communauté
d'agglomération du Boulonnais
Président des sites Natura 2000
NPC007 et NPC026



SOMMAIRE

Page 2 : Natura 2000, des espèces, des espaces et des Hommes

Page 3 : Des actions concrètes pour préserver les habitats naturels et les espèces

Page 4 : La préservation des espaces naturels, un travail collaboratif

SAVEZ-VOUS ?



Cigogne noire adulte

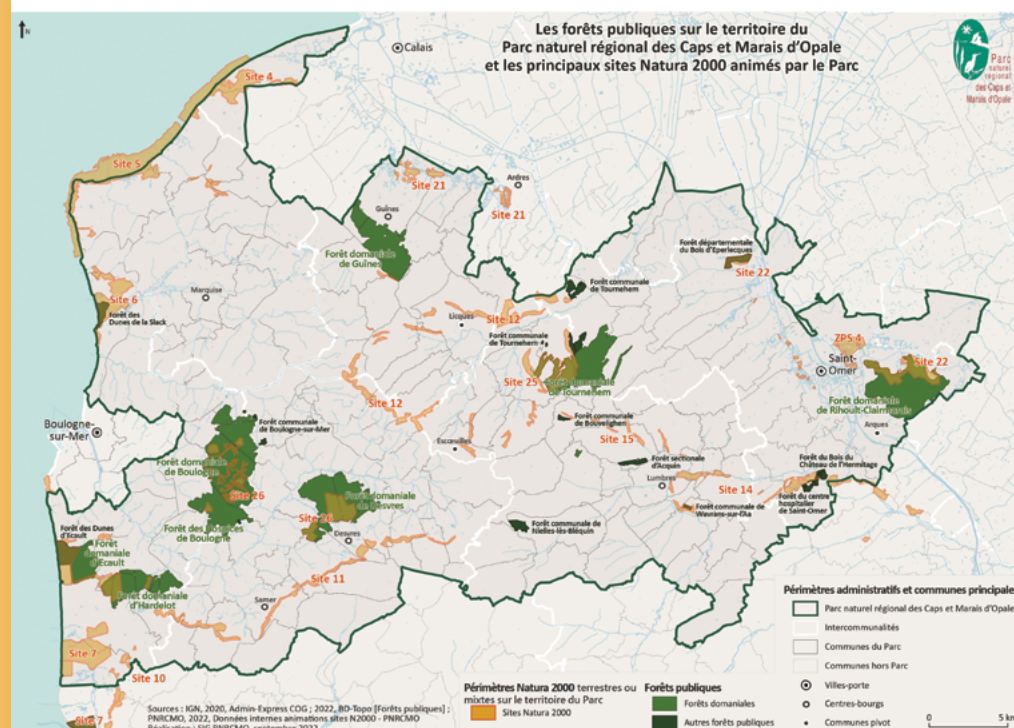
Moins connue et moins répandue que sa cousine, la Cigogne noire est un échassier arborant un plumage majoritairement noir sur la tête, le cou et les ailes. Cette espèce typiquement forestière vit à proximité des milieux humides et niche à la cime des arbres ou sur les corniches rocheuses. Elle vit principalement en Europe de l'Est et migre vers l'Afrique en hiver. En France, on estime la population nicheuse annuelle entre 50 et 70 couples. Elle est classée en danger d'extinction sur la liste rouge nationale et inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Un réseau « Cigogne noire » a été créé en collaboration entre l'Office national des forêts (ONF) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) afin de suivre les populations et de protéger les nids. Sur le territoire du Parc, il arrive que des individus soient observés à proximité des forêts en période de reproduction, mais aucune nidification n'a encore été avérée.

NATURA 2000, DES ESPÈCES, DES ESPACES ET DES HOMMES

Natura 2000 est un réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats à partir de deux directives : la directive Habitat-Faune-Flore (1992) et la Directive Oiseaux (2009). L'objectif de ce réseau est de concilier préservation de la nature et développement socio-économique. En France, le choix a été fait d'une gestion concertée et contractuelle des sites Natura 2000 basée sur le volontariat.

14 sites terrestres sont présents sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Le syndicat mixte du Parc est animateur de 13 sites terrestres.

NATURA 2000 EN FORÊT



Les forêts domaniales des Caps et Marais d'Opale sont, tout ou partie, à l'origine de la désignation de quatre sites Natura 2000 :

- > **Site 7** « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen » - FR3100480 sur 1 658 ha
- > **Site 22** « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » - FR3100495 sur 563 ha
- > **Site 25** « Forêt de Tournehem et pelouses de la Cuesta du Pays de Licques » - FR3100498 sur 443 ha
- > **Site 26** « Forêt de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas-Boulonnais » - FR3100499 sur 552 ha

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR PRÉSERVER LES HABITATS NATURELS ET LES ESPÈCES

Avec Natura 2000, les propriétaires et animateurs s'engagent pour la biodiversité. Mais conserver les espèces, c'est avant tout conserver les espaces qui abritent les habitats naturels essentiels à leur cycle de vie. C'est aussi les faire découvrir au grand public et aux acteurs locaux pour les intégrer dans les activités. La bonne gestion de ce patrimoine naturel exceptionnel représente donc un véritable enjeu de concertation et de développement durable du territoire.

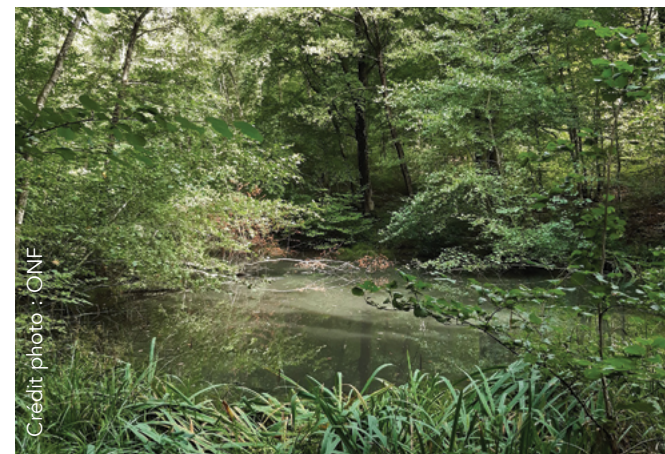
REPRISE DE L'ANIMATION DU SITE 26



Depuis 2021, le site 26 des forêts de Desvres et de Boulogne fait l'objet d'un partenariat entre l'ONF et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, qui a été désigné animateur de ce site. Dominique Godefroy, vice-président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et président du Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, a été désigné à la présidence de ce site Natura 2000. Ces nominations ont permis de mettre en place de nouvelles actions de connaissance des habitats terrestres et aquatiques et de préservation des mares forestières.

LE SUIVI ET L'ENTRETIEN DES MARES FORESTIÈRES

Bien que de surface modeste à l'échelle d'un massif forestier, les mares forestières représentent un intérêt écologique majeur. En effet, elles contribuent à la préservation de la ressource en eau et offrent un milieu de vie à de nombreuses espèces réalisant tout ou partie de leur cycle de vie en milieu aquatique telles que les amphibiens ou les libellules. Les dynamiques végétales conduisant naturellement à leur fermeture par phénomène d'atterrissement, les mares sont bien souvent entretenues par les activités humaines. Ainsi, en forêt de Desvres et de Boulogne, de nombreuses mares ont fait l'objet de travaux de creusement ou de restauration pour assurer leur conservation. En forêt de Boulogne, un projet d'entretien de la mare du sentier des Aulnes est mené par le biais de chantiers nature aux côtés de l'association « Les Blongios, la nature en chantiers ».



Les mares sont des lieux de vie et de reproduction importants en milieu forestier.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS

Suite à la reprise de l'animation Natura 2000 du site 26, plusieurs sorties nature ont été organisées pour faire découvrir la forêt de Boulogne aux habitants. Durant l'automne 2021, un projet pédagogique mené en collaboration avec l'école primaire des Poètes de La Capelle-lès-Boulogne et l'association Nord Nature Chico Mendès a permis à 21 élèves de CM1-CM2 de découvrir la forêt et ses habitants. Une balade contée aux côtés d'une conteuse professionnelle a également rassemblé les familles des élèves dans le cadre de ce projet. En août 2022, s'est tenue une sortie nocturne dans le cadre de la Nuit internationale de la chauve-souris aux côtés de la Ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais, permettant à 32 personnes d'aller à la rencontre des mammifères volants.



Les habitants ont pu découvrir la forêt de Boulogne lors d'une balade contée.





PRISE EN COMPTE DES HABITATS ET ESPÈCES DANS LA GESTION ET LES ACTIVITÉS HUMAINES

L'un des principaux rôles du réseau Natura 2000 consiste à intégrer les habitats naturels et espèces sensibles dans les activités humaines, les aménagements et leur planification. Pour ce faire, apprendre à les connaître constitue une étape indispensable.

LES BONNES PRATIQUES EN FORÊT

La préservation de la biodiversité et, a fortiori, des espaces naturels protégés est de la responsabilité de chacun.e. Par exemple, chaque organisateur d'événement sportif (dépassant 300 participants et spectateurs) en site Natura 2000 doit évaluer les conséquences de cet événement sur la biodiversité et prendre, éventuellement, des mesures afin de ne pas altérer les milieux et habitats d'espèces. Même obligation pour les propriétaires et gestionnaires forestiers qui portent des projets d'aménagements, tels que la réfection de ponts forestiers qui peuvent abriter des chauves-souris en hibernation, par exemple.

Par ailleurs, les habitants et usagers de la forêt peuvent mettre en œuvre des actions simples et de bon sens pour préserver la nature : ne pas jeter de déchets, ne pas sortir des chemins, tenir son chien en laisse au printemps, respecter les milieux humides en utilisant les passages existants plutôt que de les traverser. Le partage des observations d'animaux et de plantes participe également à la connaissance des sites et donc à leur préservation. Vous aussi, transmettez vos observations (avec le lieu et la date) sur observateurs@parc-opale.fr !



CHAUVES-SOURIS EN FORÊT : COMMENT PROTÉGER LEURS HABITATS ?

Les massifs forestiers constituent le milieu de vie de certaines espèces de chauves-souris. Elles peuvent notamment nicher dans les arbres à cavités, alors appelés « arbres habitats ». En 2022, une formation à destination des agents du Parc et de l'ONF a été organisée avec l'appui de la Coordination Mammalogique du nord de la France afin d'apprendre à repérer les micro-habitats susceptibles d'accueillir des chauves-souris et échanger sur les pratiques favorables à leur préservation.

Les agents du Parc naturel régional et de l'ONF ont été formés à reconnaître les habitats des chauves-souris en forêt.

COMMENT MIEUX PROTÉGER LES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES EN FORÊT ?

En 2022, deux journées techniques portant sur les végétations d'intérêt communautaire en forêt domaniale de Desvres ont eu lieu aux côtés du Conservatoire Botanique National de Bailleul. Ces journées ont permis aux agents du Parc et de l'ONF de repérer les plantes remarquables des massifs forestiers et d'échanger sur les manières de les protéger lors des travaux d'entretien et de restauration écologique : éviter de combler ou de traverser des zones humides avec les engins forestiers, protéger les sols en respectant les périodes d'intervention, favoriser une fauche tardive des layons.



CONTACTS UTILES

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est animateur et gestionnaire sur les sites Natura 2000 7, 22, 25 et 26 :

- > **Antonin Viguié** : aviguié@parc-opale.fr - 03 21 87 86 32
- > **Alexandre Rucar** : arucar@parc-opale.fr - 03 21 87 86 35

Directrice de la publication : Sophie Warot-Lemaire
Rédaction : Marie-Noëlle Cuevas, Dorothée Delomez, Alexandre Rucar, Antonin Viguié, Morgane Jacob
Crédits photos : PNR des Caps et Marais d'Opale sauf mentions contraires
Conception graphique : François Hétru
Impression : Desvres Impression

Cette lettre entre dans le cadre du programme Natura 2000, financé par :

